



Résilier un contrat pro

Par j117, le 22/03/2021 à 00:06

Bonjour,

Je suis artisan photographe en auto-entreprise. J'ai été démarché par téléphone par le site mariages.net pour un abonnement premium. Le vendeur (pas d'autre mot) m'explique les avantages d'un abonnement à 750 € l'année. Après discussion, je donne mon accord par mail et je reçois ensuite le contrat par mail. Là, je découvre que les 750 € se sont transformés en 900 € car c'était du HT, ce que le vendeur s'était bien gardé de me signaler alors qu'il s'avait pertinemment que j'étais auto-entrepreneur et ne récupérais pas la TVA (j'ai déjà un compte gratuit chez eux). J'envoie donc un mail pour annuler cet abonnement ce à quoi le vendeur me répond que c'est impossible car c'est du B2B.

Son attitude est limite abus de confiance et surtout, mon accord ne peut être valable qu'après réception du contrat (accord que je n'ai jamais donné après réception du contrat).

Je pense être dans mon droit en demandant l'annulation de ce contrat.

D'autant qu'il n'y a eu aucune signature écrite.

Qu'en pensez-vous ?

Merci.